

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 20-24 octobre 2003

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Points 4 et 5 de l'ordre  
du jour



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.3/2003/[4-A,5(A,B,C,D)]/2**

13 octobre 2003

ORIGINAL: ANGLAIS

## RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan stratégique (2004–2007) (doc. WFP/EB.3/2003/4-A/1);
- Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005 (doc. WFP/EB.3/2003/5-A/1);
- Rapport du Commissaire aux comptes sur l'examen de la stratégie du PAM en matière de ressources humaines (doc. WFP/EB.3/2003/5-B/1);
- Deuxième Rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification pour 2000-2001 (doc. WFP/EB.3/2003/5-C/1)
- Les mécanismes de supervision: pratiques optimales (doc. WFP/EB.3/2003/5-D/1)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES—NEW YORK

Référence: AC/1525

Comité consultatif pour les  
questions administratives et budgétaires

10 octobre 2003

Monsieur Morris,

Je vous prie de trouver ci-joint une copie du rapport du Comité consultatif concernant les documents intitulés "Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004-2005" (WFP/EB.3/2003/5-A/1), "Plan stratégique (2004-2007)" (WFP/EB.3/2003/4-A/1), "Rapport du Commissaire aux comptes sur l'examen de la stratégie du PAM en matière de ressources humaines" (WFP/EB.3/2003/5-B/1), "Deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification pour 2000-2001" (WFP/EB.3/2003/5-C/1) et "Les mécanismes de supervision: pratiques optimales" (WFP/EB.3/2003/5-D/1).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire reproduire le texte intégral de ce rapport et de le soumettre, sous forme de document séparé complet, au Conseil d'administration lors de la prochaine session qui doit se tenir du 20 au 24 octobre 2003. Une version imprimée (dans toutes les langues officielles) du document devrait être communiquée au Comité consultatif dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération

(Signé) C.S.M. Mselle  
Président

M. James T. Morris  
Directeur exécutif  
Programme alimentaire mondial  
Via Cesare Giulio Viola, 68-70  
00148 Rome  
Italie



## **PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL**

### ***Questions financières et budgétaires***

#### ***Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires***

1. Le Comité consultatif a examiné le Plan de gestion du Programme alimentaire mondial pour l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.3/2003/5-A/1). Le Comité était également saisi des rapports intitulés "Plan stratégique (2004–2007)" (WFP/EB.3/2003/4-A/1), "Rapport du Commissaire aux comptes sur l'examen de la stratégie du Programme alimentaire mondial en matière de ressources humaines" (WFP/EB.3/2003/5-B/1), "Deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification pour 2000–2001" (WFP/EB.3/2003/5-C/1), et "Les mécanismes de supervision: pratiques optimales" (WFP/EB.3/2003/5-D/1). Durant l'examen desdits rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Directeur exécutif du PAM, qui lui ont apporté des informations supplémentaires et des éclaircissements.

#### **Plan stratégique (2004-2007)**

2. Le Plan stratégique est l'un des nouveaux outils de la gouvernance présenté au Conseil d'administration; il remplace le Plan stratégique et financier qui lui était soumis jusque-là. Le Comité relève que le Plan, qui expose la direction stratégique que compte suivre le PAM au cours des quatre années à venir (2004–2007), sera mis à jour tous les deux ans et qu'il est présenté cette année en même temps que le Plan de gestion biennal, lequel fait état des ressources qui seront nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans le Plan stratégique pendant les deux premières années (2004–2005) (voir le document WFP/EB.3/2003/5-A/1 et les paragraphes 5 à 33 ci-dessous).
3. Le Comité a examiné le document à l'état de projet. Il observe que le Plan reflète une approche axée sur les résultats et présente une stratégie de mobilisation des ressources, ainsi que d'autres mesures permettant au PAM d'avoir la capacité nécessaire pour agir avec efficacité. Le Plan comprend également une analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des risques, ainsi qu'une matrice basée sur les résultats. Le Comité relève en outre aux paragraphes 107 à 110 (108 à 111 de la version finale) que durant la période couverte par le Plan stratégique, le PAM lancera une initiative sur la gestion des risques qui conduira à l'élaboration d'une politique et aboutira ultérieurement à une stratégie de gestion des risques.
4. Le Plan stratégique, établi sur quatre ans, se concentre sur cinq priorités stratégiques qui sont énumérées au paragraphe 10 du rapport; celles-ci s'inscrivent dans le cadre du mandat et de la définition de la mission du Programme et ont pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Le Plan établit neuf priorités de gestion qui visent à renforcer l'efficacité et la capacité opérationnelles du Programme (voir Section VI) et à remédier aux faiblesses décrites à la Section III du rapport. La matrice des résultats du Programme présente une série de résultats escomptés et d'indicateurs de performance pour chacune des priorités stratégiques, lesquels permettront de mesurer les progrès réalisés au cours de la période de planification.



### Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005

5. Le Programme alimentaire mondial dispose de plusieurs mécanismes pour le financement de ses activités:
- Les coûts opérationnels directs (COD), qui couvrent les coûts des produits, les coûts du transport maritime et les frais connexes ainsi que les coûts du transport terrestre, d'entreposage et de manutention et tout autre apport fourni par le PAM aux bénéficiaires, au gouvernement d'un pays bénéficiaire ou à d'autres partenaires d'exécution.
  - Les coûts d'appui, qui comprennent les coûts d'appui directs (CAD), à savoir le coût variable de la gestion des opérations dans un bureau de pays, et les coûts d'appui indirects, à savoir les coûts afférents à l'appui de l'exécution de projets et d'activités mais qui n'ont pas directement trait à leur mise en œuvre —ces derniers étant la principale source de financement du budget des services administratifs et d'appui aux programmes (AAP).
  - Le Compte spécial et le Fonds général.
6. Le budget total pour 2004–2005 est présenté ci-après (en milliers de dollars), par catégorie de financement et en regard de 2002–2003:

Catégorie de coût	2002–2003	% du total	2004–2005	% du total
1. COD	3 630 761	82	3 900 858	82
2. Coûts d'appui				
CAD	443 237	10	461 094	10
AAP	231 000	5	305 337	6
Autres coûts d'appui	35 000	1	101 000	2
<b>Total coûts d'appui</b>	<b>709 237</b>	<b>16</b>	<b>867 431</b>	<b>18</b>
3. Compte spécial, Fonds général	64 000	2	16 000	0
<b>Total</b>	<b>4 403 998</b>	<b>100</b>	<b>4 784 289</b>	<b>100</b>

7. Le Comité observe que pour l'exercice 2002–2003, le volume estimatif total de livraisons a été révisé, passant de 5,471 millions de tonnes à 8,716 millions de tonnes (non compris le Programme "pétrole contre nourriture" en Iraq), soit une augmentation de 59 pour cent par rapport aux estimations initiales, comme indiqué au tableau 1. Les dépenses sont estimées à 4,404 milliards de dollars, représentant une augmentation de 1,473 milliard de dollars —soit 50 pour cent— par rapport à l'estimation initiale de 2,931 milliards de dollars.
8. Le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.3/2003/5-A/1) couvre toutes les catégories de financement mentionnées plus haut. Le budget, à base zéro, a été déterminé en fonction des besoins; partant, il fait apparaître les ressources jugées nécessaires pour mener à bien les activités approuvées au cours des deux premières années du Plan stratégique pour 2004–2007, au lieu de se concentrer, comme par le passé, sur le niveau des ressources que le PAM estimait pouvoir mobiliser. Les paragraphes 111 à 118 (112 à 118 de la version finale) du Plan stratégique (WFP/EB.3/2003/5-A/1) résument les incidences que la stratégie aura sur le Plan de gestion biennal en matière de ressources.
9. Le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005, tout en suivant le modèle de budget global harmonisé, présente également les indicateurs de performance des différents services du PAM, lesquels permettront d'évaluer les progrès réalisés. Le Comité félicite le



PAM pour sa présentation qui établit un lien entre les priorités stratégiques, les priorités de gestion et les faiblesses recensées dans le Plan stratégique et le Plan de gestion biennal. Le Comité est d'avis que le PAM pourrait retoucher et simplifier la nouvelle présentation afin d'éviter les répétitions et de produire un document plus facile à utiliser. Le Comité se réjouit que le Plan contienne des informations sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité, comme il en avait fait la demande au paragraphe 3 de son rapport WFP/EB.3/2001/5(A,B,C,D)/2. Toutefois, le Comité est d'avis que ce type d'information gagnerait à être inclus dans le texte traitant la question à laquelle l'information se rapporte; l'annexe du document devrait comprendre une liste récapitulative accompagnée de renvois à la discussion dans le corps du texte.

10. Les ressources requises pour l'exercice biennal 2004–2005 sont estimées au total à 4,784 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 380 millions de dollars par rapport au budget révisé de 4,404 milliards de dollars pour 2002–2003 (se reporter au paragraphe 6 ci-dessus, au tableau 2 du rapport et aux changements budgétaires au tableau du paragraphe 12 du résumé). Ce montant devrait permettre de financer la livraison de 8,967 millions de tonnes de produits alimentaires et les coûts d'appui connexes, contre les 8,716 millions de tonnes prévues en 2002–2003 (paragraphe 7 ci-dessus). Le montant des ressources requises pour 2004–2005, soit 4,784 milliards de dollars, comprend: la valeur des produits estimée à 1,954 milliard de dollars, les contributions en espèces d'un montant de 2,713 milliards de dollars, les intérêts et recettes accessoires estimées à 96 millions de dollars et les fonds fiduciaires représentant 21 millions de dollars.
11. Le volume prévu des opérations, soit 8,967 millions de tonnes (voir tableau 3 du Plan de gestion) représente le niveau estimatif des contributions, établi à 1,420 million de tonnes pour le développement, 3,190 millions de tonnes pour les opérations d'urgence et 4,357 millions de tonnes pour les interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR). La valeur estimative de ces contributions, indiquée au tableau 4 du Plan de gestion, est de 640 millions de dollars pour le développement, 1,493 million de dollars pour les opérations d'urgence et 2,382 millions de dollars pour les IPSR.

### **Coûts opérationnels directs**

12. Le Comité observe que la projection des coûts opérationnels directs, soit 3,9 milliards de dollars pour 2004–2005 (voir paragraphe 6 ci-dessus), ne comprend aucune provision pour des crises d'urgence majeures et que si de telles crises venaient à éclater, des fonds additionnels seraient mobilisés. En outre, le PAM indique que s'il n'était pas en mesure de financer l'intégralité de ses programmes approuvés, soit 3,9 milliards de dollars, la direction prendrait des mesures spéciales pour réduire les dépenses de 5 à 10 pour cent, ce qui ramènerait le niveau des ressources requises à celui des estimations de 2002–2003, soit 3,6 milliards de dollars.
13. Le Comité constate que sur un budget opérationnel total de 3,901 milliards de dollars, 3,135 milliards de dollars correspondent à des programmes approuvés (jusqu'à la troisième session ordinaire de 2003) soit par le Conseil d'administration, soit par le Directeur général de la FAO et le Directeur exécutif du PAM dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués. Le montant restant de 0,8 milliard de dollars est destiné aux élargissements prévisibles de programmes déjà approuvés. Le montant de 3,9 milliards de dollars représente une augmentation de 7,4 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Comme indiqué au paragraphe 113 du Plan stratégique, entre 1998 et 2003, les coûts opérationnels directs se sont accrus à un rythme moyen annuel de 8 pour cent (soit une augmentation de 51 pour cent).



### **Coûts d'appui directs**

14. Les coûts d'appui directs (CAD), définis comme les coûts variables de la gestion des opérations dans les bureaux de pays, s'élèvent à 461 millions de dollars pour 2004–2005. Ils comprennent une provision de 15 millions de dollars pour la participation aux coûts du système commun de sécurité et les primes d'assurance. Comme indiqué aux paragraphes 88 à 93 du Plan de gestion, le dernier recensement opéré par les Nations Unies dans le cadre de son système de gestion de la sécurité a établi que la part revenant au PAM des dépenses communes de sécurité s'élevait à 13 millions de dollars, soit 15 pour cent du coût total pour l'exercice biennal 2004–2005, contre 12,12 pour cent en 2002–2003. La police d'assurance souscrite par le PAM contre les actes criminels exige une provision supplémentaire de 2 millions de dollars. Le Comité constate cependant qu'il ne s'agit pas là des seules ressources allouées à la sécurité. Un montant supplémentaire de 10 millions de dollars est également requis pour améliorer la sécurité dans les bureaux de pays (voir le paragraphe 20 ci-dessous). Comme indiqué au paragraphe 157 du Plan de gestion, UNSECOORD et le PAM ont entamé une évaluation du système de sécurité. Une fois l'évaluation achevée, un rapport sera présenté au Conseil d'administration et le niveau du Fonds sera révisé si nécessaire. Le Comité se rend bien compte qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des bureaux de terrain mais il souligne qu'il faut, dans toute la mesure possible, veiller à ce que les mesures prises soient concertées avec les autres partenaires des Nations Unies dans la région concernée.
15. Le Comité note également au paragraphe 100 que les demandes de prélèvement sur le Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs, qui permet au PAM de financer les coûts de démarrage de nouvelles opérations, n'ont cessé d'augmenter au cours de l'exercice écoulé. En outre, le Secrétariat du PAM propose de porter les ressources dont le mécanisme est doté à 60 millions de dollars (ce qui représente environ trois mois de besoins ou 13 pour cent du montant total des CAD pour 2004–2005) (voir paragraphes 94 à 101 et paragraphe opérationnel g) du projet de décision). Le Comité consultatif insiste pour que le PAM veille à ce que les montants avancés soient remboursés. À sa demande, le Comité a été informé que 70 millions de dollars avait été avancés et que le montant des remboursements reçus s'élevait à 57 millions de dollars en septembre 2003. Le Comité n'a pas d'objection à la proposition visant à porter les ressources du Mécanisme d'avances au titre des coûts d'appui directs à 60 millions de dollars.

### **Coûts d'appui indirects ou budget AAP**

16. Le Comité rappelle que le budget AAP approuvé initialement pour 2002–2003 s'établissait à 210 millions de dollars puis a été réduit à 200 millions de dollars en 2003 dans le contexte de l'examen de la politique financière et des débats concernant le taux de recouvrement des CAI. Le Directeur exécutif, tenant compte de la forte augmentation du volume des opérations en 2003 et agissant en vertu du pouvoir qui lui est conféré d'ajuster le budget AAP (partie du budget du PAM relevant de l'appui direct aux activités) lorsque le volume des opérations s'écarte de plus de 10 pour cent du niveau prévu, a porté le budget AAP pour 2002–2003 à 231 millions de dollars (soit une augmentation de 31 millions de dollars ou de 15,5 pour cent) (Aperçu, paragraphe 14).
17. L'utilisation du budget AAP supplémentaire est présentée brièvement au tableau 33 du Plan de gestion biennal. Le Comité considère que certains des éléments de coût comme la création de l'Unité de la gestion axée sur les résultats et l'examen de la décentralisation auraient dû être prévus dans le contexte du budget AAP d'origine. Il estime que les augmentations du budget AAP intervenant au cours d'un exercice budgétaire devraient être directement liées à une augmentation des réalisations.



18. Le budget AAP projeté pour 2004–2005, qui est destiné à financer à la fois l'appui aux programmes et la gestion et l'administration, s'établit à 305 millions de dollars contre 231 millions pour 2002. Cette augmentation est due au transfert de coûts qui étaient financés auparavant par des ressources extrabudgétaires au budget AAP (20 millions de dollars) et aux initiatives de renforcement des capacités (54 millions de dollars).
19. Le montant de 54 millions de dollars concernant le renforcement des capacités est destiné à remédier à 10 des 12 points faibles indiqués dans le Plan stratégique. Ces points sont énumérés dans le tableau du paragraphe 106 du Plan de gestion avec indication de la division responsable correspondante. Le tableau du paragraphe 107 présente la ventilation par initiative des ressources destinées au renforcement des capacités, ainsi que le montant correspondant et le nombre d'agents affectés.
20. Le Comité note toutefois que d'"autres" coûts d'appui, d'un montant de 117 millions de dollars, figurent également dans le Plan de gestion, à savoir: 10 millions de dollars liés au renforcement de la gestion financière et à la gestion axée sur les résultats (paragraphe 147–156), 19 millions de dollars pour l'équipement (WINGS) (voir tableau 46), 10 millions de dollars pour l'amélioration du système de sécurité dans les bureaux du PAM mentionnée au paragraphe 14 ci-dessus (paragraphe 157), 41 millions de dollars pour compenser l'effet des fluctuations des taux de change sur les dépenses de personnel (paragraphe 39 et annexe IV) et enfin 37 millions de dollars liés aux fonds fiduciaires, aux comptes spéciaux et au Fonds général. Le Comité fait observer que la plupart de ces coûts devraient normalement être considérés comme relevant du budget AAP, ce qui aurait pour effet de porter les dépenses AAP à 422 millions de dollars au total au lieu de 305 millions de dollars.
21. En réponse à une question, le Secrétariat a informé le Comité qu'il n'avait pas englobé ces "autres" coûts d'appui dans le budget AAP parce qu'il se proposait de les financer au moyen des excédents non affectés du Fonds général et du Compte de péréquation AAP. En fait, les trois premiers groupes de coûts, qui sont des coûts non récurrents, seraient financés par le Fonds général tandis que la compensation de l'effet des fluctuations des taux de change serait financée par le Compte de péréquation AAP (voir paragraphes 20 et 39).
22. La proposition concernant le financement des autres coûts d'appui est exposée aux paragraphes 17-21 du Plan de gestion. Ainsi qu'il est indiqué dans ces paragraphes et au tableau 10, le passage à la comptabilité d'exercice a fait apparaître un solde positif de 122,8 millions de dollars, au 1er janvier 2002, pour le Compte de péréquation AAP créé en 2002. Il a donc été proposé de procéder comme suit en ce qui concerne ledit Compte:
  - Le PAM sollicite l'approbation du virement de 86,4 millions de dollars prélevé sur ce solde positif au Fonds général afin de compenser l'utilisation de ce dernier fonds pour couvrir les déficits du budget AAP en 1996–1997 (43,7 millions de dollars), en 1998–1999 (8,3 millions de dollars) et en 2000–2001 (34,4 millions de dollars) (paragraphe 18 et alinéa f) du projet de décision).
  - Selon les projections, le Compte de péréquation enregistrera un solde positif de 66,1 millions de dollars à la fin de 2003, compte tenu de l'addition d'un excédent estimé à 29,7 millions de dollars pour l'exercice biennal en cours. Le PAM propose donc de couvrir la compensation de l'effet des fluctuations des taux de change mentionnée au paragraphe 20 ci-dessus (41 millions de dollars) grâce à un prélèvement sur ce compte.
  - Selon les projections, le solde restant au 31 décembre 2005 s'établira à 25,1 millions de dollars.



23. En ce qui concerne le Fonds général, le PAM prévoit un excédent de 119,1 millions de dollars à la fin de 2003 (remboursement de 86,4 millions de dollars par prélèvement sur le Compte de péréquation et recettes de 32,7 millions de dollars prévues pendant l'exercice biennal en cours) et il se propose de procéder comme suit:
- Le Directeur exécutif demande l'autorisation d'utiliser un montant de 35 millions de dollars pour porter le mécanisme d'avances au titre des CAD à 60 millions de dollars, comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus (voir également paragraphe 20 et alinéa g) du projet de décision).
  - Est également sollicitée l'autorisation d'affecter un montant de 29 millions de dollars aux dépenses d'équipement et aux projets de renforcement des capacités, et un montant de 10 millions de dollars à l'amélioration du système de sécurité dans les bureaux du PAM mentionnée au paragraphe 20 ci-dessus (voir également paragraphe 20 du Plan de gestion et alinéas h) et i) du projet de décision).
  - Des propositions concernant l'utilisation du solde de 45 millions de dollars seront présentées au Conseil d'administration à sa session annuelle de mai 2004.
24. Le Comité a été informé que le virement de fonds d'un compte à l'autre ne posait aucun problème.
25. Le Comité note qu'en conséquence le PAM demande l'approbation d'un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects fixé à 7,0 pour cent pour 2004–2005 (alinéa c) du projet de décision), comme en 2003. Il est indiqué au paragraphe 13 du résumé du Plan de gestion que "L'examen des programmes approuvés, le processus de budgétisation sur une base zéro et l'évaluation des capacités techniques et administratives du PAM portent la direction à croire que le budget des services d'appui à prévoir pour 2004–2005 peut être couvert au moyen de ce taux et que celui-ci est approprié".
26. Le Comité consultatif note donc qu'il est possible de maintenir le taux de recouvrement des CAI à 7 pour cent pour 2004–2005 uniquement parce que les dépenses supplémentaires peuvent être financées par les recettes et les économies considérables réalisées pendant l'exercice 2002-2003. Il fait toutefois observer que des problèmes pourront surgir ultérieurement et que le caractère approprié du taux de recouvrement de 7 pour cent devra peut-être être réexaminé à l'avenir. Le Comité a formulé des commentaires sur ce taux dans le cadre de l'analyse du rapport sur le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (voir WFP/EB.3/2002/5–C/1 et WFP/EB.3/2002/5(A, B, C, D, E)/2).
27. D'importants changements organisationnels ont eu lieu en 2003 et sont résumés aux paragraphes 123–124 et présentés sous forme d'organigramme à l'annexe VI. Les modifications des effectifs sont indiquées au tableau B de l'annexe II. Le Comité note que le PAM a été réorganisé en quatre grands piliers ou départements avec le transfert de certaines unités d'un service à un autre: opérations, mobilisation de fonds, politiques et affaires extérieures et administration. Deux nouvelles divisions —Services de contrôle et gestion axée sur les résultats— ont également été créées.
28. Le Comité a posé des questions concernant les coûts associés à la nouvelle Division de la gestion axée sur les résultats. Il note que, d'après les informations figurant aux pages 112-113, ces coûts sont de l'ordre de 6,1 millions de dollars. Une allocation budgétaire de 4,1 millions de dollars (qui fait partie du montant de 10 millions de dollars mentionné au paragraphe 20 ci-dessus) est également prévue pour couvrir les coûts non récurrents d'un système de rapports, d'études de référence et de la formation inscrits au tableau 48. En outre, d'autres coûts sont associés à l'affectation d'un spécialiste de la



gestion axée sur les résultats (niveau P-4) dans chaque bureau régional et au perfectionnement du système WINGS.

29. Le Comité est d'avis qu'il faudrait veiller à éviter tout chevauchement d'activités entre le Département de la mobilisation de fonds et de la communication et le Département des politiques et des affaires extérieures, ainsi qu'entre les deux divisions qui s'occupent de questions comme le contrôle, l'inspection, l'évaluation, la mesure des performances et les rapports.
30. Le Comité note qu'il est proposé d'augmenter, en 2004–2005, les effectifs relevant du budget AAP de 377 postes, de façon à passer à 1 618 postes contre 1 241 pour l'exercice 2002–2003. Il s'agit en ce qui concerne cette augmentation de 218 postes en voie de régularisation et de 157 postes liés au renforcement des capacités. La création d'un poste supplémentaire de Sous-Secrétaire général est demandée (paragraphe 135) pour gérer les fonctions administratives. Le Directeur exécutif propose que chacun des quatre départements soit géré par un cadre de classe SSG de sorte que le nombre des postes de ce niveau passerait de trois à quatre. Le Comité note qu'un poste de classe SSG a été transféré du Département de l'administration à celui de la mobilisation de fonds en 2003 au moment où ce dernier a été créé. En outre, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration de l'autoriser à reclasser 10 postes pour 2004–2005 (paragraphe 113), alors que 20 reclassements ont été approuvés pour 2002–2003. Il est indiqué à l'annexe I que 17 des 20 reclassements demandés ont été réalisés. Le Comité recommande que le prochain budget donne des informations complètes sur la suite donnée aux autorisations de reclassement.
31. Le Comité ne s'oppose pas à la création d'un poste de classe SSG au Département de l'administration qui est proposée. Il estime néanmoins qu'il aurait fallu demander la création d'un poste SSG pour le nouveau Département de la mobilisation de fonds et de la communication au lieu de suivre une démarche indirecte qui ne favorise pas la transparence.
32. Le Comité note qu'un nombre total de 7 179 postes (CAD et AAP) pour 2002–2003 et de 5 637 postes pour 2004–2005 figure au tableau B de l'annexe II. Il est indiqué au paragraphe 15 du Résumé que le nombre d'agents à plein temps devrait tomber de 9 852 au 30 juin 2003 à une moyenne annuelle de 9 411 en 2004–2005.
33. Dans son Rapport sur l'examen de la stratégie du Programme alimentaire mondial en matière de ressources (WFP/EB.3/2003/5-B/1) le Commissaire aux comptes indique qu'à l'heure actuelle des informations complètes sur les dépenses de personnel associées aux programmes et aux projets ne peuvent être obtenues sans une analyse au niveau de chaque transaction (voir paragraphes 25–27). Le système WINGS ne met à disposition que des informations sur le personnel relevant du budget AAP. Le Commissaire aux comptes recommande que le PAM examine s'il serait utile de recenser et de présenter les dépenses de personnel sur des bases globales et systématiques et si les besoins actuels et à venir d'informations sont entièrement couverts par WINGS, dans sa version actuelle.
34. Le Comité a pris note du rapport intitulé "Deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification pour 2000–2001" (WFP/EB.3/2003/5-C/1). Sur 36 recommandations formulées, 23 ont déjà été mises en application et 13 devraient l'être avant la fin de 2003. En outre, 5 des 9 recommandations jugées "fondamentales" sont entrées en application et la mise en oeuvre des quatre autres est en cours.



35. Le Comité a également pris note du rapport intitulé "Les mécanismes de supervision: pratiques optimales" (WFP/EB.3/2003/5-D/1), soumis à la demande du Conseil d'administration pour exposer les meilleures pratiques en matière de mécanismes de contrôle interne. Ce rapport donne des informations sur les meilleures pratiques appliquées dans le secteur public, le secteur privé et les autres organismes du système des Nations Unies, ainsi que sur les pratiques actuelles du PAM, notamment dans les grands domaines des codes de conduite, des rapports, des comités de contrôle interne et de la gestion des risques et présente une analyse des orientations que pourrait adopter le Directeur exécutif.

